

SC MABEYO GESTION

Société Civile au capital de 2 700 000 €

Siège Social : 32, avenue de la Commune de Paris - 91220 Brétigny-Sur-Orge

SIRET : 519 057 954 00017 - APE : 7022Z

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 1^{er} juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le premier juin à 18h00, a eu lieu l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MABEYO GESTION, Société civile, au capital de 411 711 € divisé en 1046 000 actions de 0,39 € chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 519 057 954 00017, dont le siège social est situé au 32, avenue de la Commune de Paris - 91220 Brétigny-Sur-Orge.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Madame Bernadette JALAIS en sa qualité représentante de l'indivision JALAIS de la SC MABEYO GESTION ci-après dénommée « la société ».

Après avoir exposé que :

Les associés reconnaissent expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

Les associés ont pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- Transfert du siège social.
- Modifications statutaires.

PREMIERE DECISION

Les associés décident le transfert du siège social à compter de ce jour au 2 avenue Jules Renard 37300 JOUE LES TOURS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Suite à la résolution précédente les associés approuvent les modifications statutaires comme suit :

« Article 4 Siège Social

Le siège de la société est fixé :

2 avenue Jules Renard 37300 JOUE LES TOURS

Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision collective extraordinaire des associés »

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur des copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

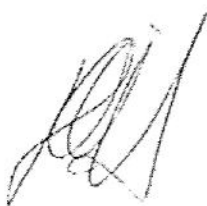
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente déclare la séance levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture a été signé par l'Actionnaire unique.

La Présidence

Signature



Telais Bernadette